

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le huit avril deux mille vingt à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en téléconférence, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – MOUSSERIN Jean-Luc – AUGER Patrick - DESSALCES Jean-Claude - LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel - HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, permet la tenue d'assemblées délibérantes par visioconférence ou audioconférence pour éviter la réunion physique.

SITUATION SANITAIRE DE LA COMMUNE ET DE L'AGGLOMERATION ET LES INITIATIVES PRISES ET/OU A PRENDRE

Monsieur le Maire présente les initiatives mises en place, à savoir :

- Création du réseau Vichy solidaire numéro vert pour problèmes non médicaux
- Contact téléphonique régulier aux aînés inscrits au plan canicule communal
- Activation de veille renforcée des nouveaux et actuels élus, ainsi que des membres du CCAS
- Création d'un groupe de communication numérique « élus municipaux » pour les remontées d'informations et problématiques quotidiennes
- Acquisition dans le cadre d'un marché groupé intercommunal de gel et de masques à destination du personnel communal
- Questionnaire diffusé par Vichy Communauté à l'ensemble des entreprises, afin d'être au plus près de leurs problématiques durant la crise et permettant d'anticiper les demandes et dossiers d'aides.

CONTINUITE DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rend compte que :

- les trois agents œuvrant dans le domaine du périscolaire sont placés en autorisation spéciale d'absence exceptionnelle et se tiennent à la disposition de la collectivité ;
- le secrétariat de mairie fonctionne en télétravail avec report des appels téléphoniques et courriels durant les horaires d'ouverture de la mairie ; une permanence physique de la secrétaire de mairie se tient sans accueil du public en fonction des besoins ;
- le centre technique intercommunal fonctionne avec un effectif réduit et assure les missions principales liées à la salubrité et à la sécurité des espaces publics et des bâtiments.

AUTORISATION DE CREATION DU BUDGET ANNEXE « CAFE/RESTAURANT »

Le Conseil Municipal, suite à l'achat du bâtiment sis 3. Route de Lapalisse à Seuillet, décide de créer un budget annexe dénommé « café-restaurant » à compter du 1^{er} mai 2020.

Monsieur le Maire rend compte que ce budget sera soumis au vote du Conseil Municipal au plus tard en juillet. Les marchés de travaux pourront être lancés selon le calendrier initial, tout en allongeant les délais de consultation et la durée de validité des offres, afin de permettre aux entreprises de se positionner.

POINT SUR LES INTERVENTIONS DE L'EPF ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de reporter cette question compte-tenu que l'établissement public foncier n'a pu produire certains documents du fait du confinement.

POINT SUR L'ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rend compte que :

- le cabinet d'étude a rendu son diagnostic lors d'un comité de pilotage de Vichy Communauté ; il sera transmis à la commune prochainement.

Dans les grandes lignes, les points à travailler pour Seuillet reposent sur l'activité économique, le lien social et l'habitat. Les enjeux seront portés dans un document en cours de rédaction par le cabinet puis soumis à la commune et à son comité de pilotage interne.

- concernant la future reprise d'activité commerciale, le comité de pilotage (élargi aux nouveaux élus) va procéder, dans les prochaines semaines, à l'élaboration de l'appel à projet en lien avec les services de l'agglomération.

Il est rappelé que la commune est tenue de réaliser un appel à candidature. L'objectif est de lancer ce dernier courant mai-juin 2020 afin que, dès la livraison des locaux en 2021, l'activité puisse redémarrer.

Fait à SEUILLET, le 15 avril 2020

Le Maire,
BONNET Pierre

